



SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM



CONTRE LA RÉFORME PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020

- **NON** à l'élévation de l'âge de la retraite
- **NON** à la baisse des rentes
- **NON** à la hausse de la TVA

RÉFÉRENDUM contre la Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 publiée dans la Feuille fédérale le 28 mars 2017

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal.

Canton		N° postal			Commune politique		
N°	Nom / Prénoms <small>écrire de sa propre main et si possible en majuscules</small>	Date de naissance <small>Jour Mois Année</small>			Adresse exacte <small>Rue et numéro</small>	Signature manuscrite	Contrôle <small>laisser en blanc</small>
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Expiration du délai référendaire : 06.07.2017

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : _____ Signature manuscrite : _____

Date : _____ Fonction officielle : _____

Le comité référendaire se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

À renvoyer, même incomplet, au plus vite et jusqu'au **30.06.2017** au plus tard à :

Sceau:



RÉFÉRENDUM CONTRE LA RÉFORME PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020

NON à la hausse de l'âge de la retraite! **NON à la baisse des rentes!**

La Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020) est inacceptable.

Les femmes à 65 ans, puis toutes et tous à 67!

PV 2020 prévoit l'augmentation à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes. Sous prétexte d'égalité, ouvrières, caissières et secrétaires devraient ainsi trimer une année de plus, au seul profit du patronat. Celles qui ne pourraient pas le faire subiraient une baisse à vie de leur rente AVS.

Deuxièmement, en obligeant des dizaines de milliers de femmes à rester sur le marché du travail, la hausse de l'âge de la retraite stimulerait le chômage. Enfin, elle préparerait l'étape suivante : les 67 ans pour toutes et tous. Même les représentants des partis bourgeois qui soutiennent PV 2020 l'annoncent déjà!

Pas un centime pour les retraités actuels!

PV 2020 n'apporterait aucune amélioration – pas un centime! – aux retraités actuels, soit près de 2,3 millions de personnes.

Au vu de l'explosion sans fin des primes maladie, ce blocage des rentes se traduirait par la baisse de leur revenu. Elle serait encore accentuée par l'augmentation de la TVA, l'impôt le plus antisocial.

Une fois de plus, les femmes seraient particulièrement préjudicées : 40% d'entre elles n'ont que l'AVS pour vivre.

Salarié-e-s à la caisse, banques et assurances à la fête

PV 2020 ne garantirait même pas le maintien du niveau des rentes pour les futurs retraités. Pour les femmes, cet objectif serait une chimère. Elles reçoivent, en moyenne, une rente AVS de 2000 francs. Le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite les priverait dès lors de 24000 francs. Avec le supplément de 70 francs par mois, il faudrait donc qu'elles vivent jusqu'à 94 ans pour récupérer cette perte...

Pour ce qui est des rentes du 2^e pilier, toute projection à 20 ou 30 ans est aléatoire. Ce qui est certain, c'est que les attaques patronales visant à en réduire le niveau se poursuivront. **Bref, la hausse des cotisations dans le 2^e pilier prévue par PV 2020 risque d'avoir pour seul effet la diminution du salaire net des travailleurs concernés.** En revanche, banques et assurances en profiteraient pour accroître les bénéfices réalisés sur notre dos.

Nous avons 100 jours pour récolter 50'000 signatures dans l'ensemble du pays. Nous avons donc besoin de votre aide! Signer et faites signer et renvoyez nous les feuilles avant le 30.06.2017 à l'adresse suivante:



LA FORCE DE GAUCHE JURASSIENNE